

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B245-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B245

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Versement du solde de la subvention attribuée en 2011 à « l'association des Paralysés de France »

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_03

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Versement du solde de la subvention attribuée en 2011 à « l'association des paralysés de France ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération 2011_B172 du Bureau communautaire du 19 Mai 2011, la CPA a octroyé une subvention d'un montant de 15 000€ à l'Association des paralysés de France. 70% du montant de la subvention, soit 10 500€ ont été versés au cours de l'année 2011. Les 30% restants, soit 4 500€, sont versés sur justificatifs produits par l'association, justificatifs fournis le 14 Mai 2014, après clôture de l'exercice 2011.

Il convient donc de délibérer pour procéder au versement du solde.

Exposé des motifs :

L'association des Paralysés de France des Bouches du Rhône intervient depuis des années auprès des personnes en situation de handicap pour défendre leurs droits et favoriser leur accès à la citoyenneté.

L'association développe des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès du grand public, des lycéens et collégiens afin de changer le regard porté sur le handicap.

Le projet 2011 se compose de trois actions :

- La réalisation d'une BD et d'une d'affiche mettant en avant deux enfants qui rencontrent une personne handicapée expliquant ses difficultés dans la vie quotidienne (accessibilité, vie sociale et professionnelle).
- Sensibiliser les collégiens, les lycéens, la population et les entreprises aux problèmes du handicap
- Encourager et favoriser l'action des collectivités et entreprises (accessibilité et accès à l'emploi).

L'association souhaite par la suite mettre ces outils pédagogiques à la disposition des lycées, collèges, des villes et des entreprises pour les 5 années à venir.

Le bilan financier ainsi que les justificatifs idoines ne sont parvenus à la direction de la communication de la CPA qu'en date du 14 Mai 2014. Plusieurs raisons ont engendré un retard dans le projet. Le projet a de ce fait nécessité d'un délai supplémentaire pour clôturer ses comptes.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Solde
2011-00481	Création outils de sensibilisation	Association des Paralysés de France	Action Sociale	0€	104 000€	15 000€ (10 500 € versés)	4 500 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le ode général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions aux associations, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Ressources et moyens en date du 6 juin 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de la subvention de 4 500 € à l'Association des paralysés de France ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 fonction 023 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Versement du solde de la subvention attribuée en 2011 à « l'association des Paralysés de France »

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



23 JUIN 2014